



Parc Résidentiel de Loisirs

Contrat de location du Domaine « Les Palafitos »

La SARL « Le Parc Résidentiel de Loisirs Les Palafitos », domiciliée 1914 route d'Arengosse 40630 Luglon déclare louer à :

Mret Mme

demeurant à

Code postal : Ville :

Tèl : Mail :

Pour du/...../..... Au/...../.....

1) Descriptif de la location :

- Une salle de réception de 150 m2 attenant à un préau de 80 m2 (ouvert ou fermé)
- une buvette avec coin barbecue
- un espace « Garden Party »
- un accès à la piscine et une aire de jeux pour enfants
- un espace traiteur couvert.
- La mise à disposition de 21 bungalows d'une capacité actuelle de 120 personnes.

Les charges (eau, gaz et électricité) des installations fixes sont comprises.

2) Durée de la location :

La salle de réception est louée à partir de :

le/...../..... à 9h au/...../.....17h30

Les bungalows seront mis à disposition à partir de 15 h le/...../.....

jusqu'à 12 h le/...../.....

3) Prix et modalités de règlement :

Montant de la location Parc :....8900€.....€ Acompte de 30 % :.....2670€

Solde au plus tard 6 mois avant la date de l'évènement en.....chèques de€

Dates :...../...../.....,...../...../.....,...../...../.....,...../...../.....

4) La location des bungalows ne comprend pas :

Les draps, taies d'oreillers et serviettes de bains.

5) Options :

Tables, chaises, parasols chauffants + gaz.

6) Horaires :

Horaires musicales : du samedi 19h au dimanche 4h du matin.

Le non respect à cette réglementation donnera lieu à un arrêt total de la musique.

Horaire piscine : ouverte de 9 h à 20 h (Enfants obligatoirement accompagnés)

7) Obligation du client :

Les bungalows ainsi que l'ensemble des parties communes doivent être rendus propres et nettoyés de tous débris et mégots de cigarettes.

Le client s'engage à respecter et à faire respecter le présent contrat par toutes les personnes présentes.

8) Assurances :

Les Palafitos est assuré comme tout établissement recevant du public en responsabilité civile. En louant le Domaine Les Palafitos, les locataires reconnaissent être titulaires d'une assurance individuelle à responsabilité civile, et s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur du Parc et à en accepter les conditions de fonctionnement. Néanmoins 2 chèques de caution seront demandés sans être déposés d'un montant de 1500€ chacun, en cas de détérioration dans l'enceinte du Parc. Tous dommages donneront lieu à la facturation relative aux dégâts occasionnés (Salissures des murs, des poutres et la détérioration de matériel tels que chaises, assiettes, verres, transat à la piscine etc..). Les chèques de caution seront restitués au plus tard 1 semaine après la fin de la location si aucun dégât n'est constaté.

« Les Palafitos » décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à l'occasion de la location du Parc et ne peut être tenu responsable des vols et dégradations commis dans les lieux loués ni sur le parking.

9) Interdictions :

- Il est formellement interdit de fumer dans les bungalows ainsi que sur l'ensemble du domaine. (Un espace fumeur est matérialisé et obligatoire pour les fumeurs).

- Les animaux domestiques sont strictement interdits sur le Parc et dans les Mobi-Homes.

- Interdiction d'émettre de la Musique le Vendredi soir après 22h.

10) Résiliations :

Toute résiliation anticipée du présent contrat donnera lieu à une indemnisation

- + de 6 mois avant la date : Remboursement de 30% du montant de la location
- Moins de 6 mois : Aucun remboursement

11) Annexes :

Sont annexés au présent contrat les documents suivant : (voir site internet www.les-palafitos.com)

- Plan du Parc
- Règlement intérieur
- Plan d'évacuation incendie

Pour l'exécution du présent protocole, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à Luglon le/...../.....

(En 2 exemplaires)

Le(s) client(s)

Les Palafitos